

Domaine : Santé

Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé du module : MDO 3.1 Positionnement professionnel

2023 2024

Code : S.SI.370.3309. F.19

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps
- Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 5 ECTS

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques :

Exigences liées à la fréquentation de la formation : La présence aux cours est obligatoire

3. Prérequis

Avoir validé le module

Avoir suivi le module

Pas de prérequis

Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences A1 A2 A3 A4

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences B1 B2 B3 B4

C. Rôle de Collaboratrice·eur : Compétences C1 C2 C3 C4

D. Rôle de Manager : Compétences D1 D2 D3 D4

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences E1 E2 E3 E4

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences F1 F2 F3

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences G1 G2 G3 G4

5. Objectifs généraux d'apprentissage

L'objectif principal est le développement d'un regard constructif et critique en regard du contenu du module

Définir et décrire les modèles, les outils et les concepts enseignés dans le module et les illustrer par des exemples issus de la pratique et de l'enseignement.

Evaluer, critiquer, interpréter les modèles, les outils, les concepts dans la perspective du rôle professionnel et notamment du leadership, de l'inter professionnalité, de l'assurance qualité et de la sécurité des soins.

Reconnaître et argumenter l'impact du leadership dans la conception et la pratique des soins

Intégrer la dimension éthique dans la réflexion et les prestations de soins.

En vue de l'entrée dans la vie professionnelle, réfléchir à l'écart entre l'idéal et la réalité et ainsi connaître et identifier les caractéristiques du burnout. Mobiliser les autres concepts du module dans une finalité de prévention.

Analyser et identifier les enjeux du fonctionnement interprofessionnel en vue de la qualité des soins requise.

Être préparé à la fois au niveau de la forme et du contenu d'un entretien de candidature > attitudes et comportements

6. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

Ce module, en fin de formation Bachelor, fournit le cadre de réflexion nécessaire et indispensable à l'approfondissement des compétences exigées dans un **positionnement professionnel raisonné** face aux défis complexes à relever dans la pratique soignante présente et future.

Le contenu théorique est ancré dans le rôle professionnel autonome et interdépendant.

Les concepts suivants seront travaillés à travers :

- **La sécurité des patients, le patient /acteur et l'inter professionnalité** : les outils, les moyens et les acteurs dans l'assurance qualité.
- L'agent de changement : **le leadership** par rapport au système de santé aux patients et aux professionnels
- Le positionnement professionnel dans une **perspective éthique** en lien avec la responsabilité personnelle et professionnelle dans le rôle d'infirmier.
- La **performance de soins** : comment la mesurer avec **des indicateurs sensibles de la qualité des soins infirmiers et du maintien de la sécurité pour le patient**
- L'influence de **la qualité de vie au travail** sur la qualité des soins et sur les risques psychosociaux (**burn out**)
- **L'entretien de candidature** : Contenu et forme, critères de réussite
- **Journée HESAV et Cellule Psychologique Vaudoise** : Le stress intense et trauma expérimentation et mesures d'autoprotection ? ~~Reconduit~~

Semaine 3 :

- Journée filière inter-école HESAV et HEDS :
Matin : Cours/conférence : Démarche de postulation : CV, lettres de motivation, entretien d'embauche
Après midi : Table ronde avec des employeurs

Formes d'enseignements : 9 conférences et 8 séminaires ciblant les thématiques du module.

7. Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : | |

8. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Ecrit sur table | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier écrit | <input type="checkbox"/> ECOS | <input type="checkbox"/> Autre : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

La validation comporte 3 parties :

- La validation de la semaine EIP ou du cours « soins en cas de catastrophe » * ou expérience internationale (SU CHILLI ou semestre l'Université de Sherbrooke au Canada)
- La présentation et l'animation d'un des séminaires du module en groupe d'étudiant-es
- La rédaction d'un compte rendu écrit

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisés dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant.e.s au plus tard le jour de la présentation du module.

L'attribution des crédits se fait sous la condition que l'étudiant-e ait suivi et validé les enseignements de la pratique collaborative interprofessionnelle (EIP), à la semaine 3. La semaine EIP est obligatoire et fait l'objet d'une évaluation.

9. Modalités de remédiation et de répétition

- | | | |
|--------------------|--|--|
| Remédiation | <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| | <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un.e étudiant.e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu en principe au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

10. Remarques

11. Bibliographie principale

Delbrouck, M., Vénara, P., Goulet, F., & Ladouceur, R. (2011). *Comment traiter le burn-out : principes de prise en charge du syndrome d'épuisement professionnel*. De Boeck Université.

Le Gall, J., & Thibault, P. (2011). *Qualité des soins : de la recherche à l'évaluation des pratiques professionnelles*. Lamarre.

Martin, J. S., McCormack, B., Fitzsimons, D., & Spirig, R. (2012). Evaluation of a clinical leadership programme for nurse leaders. *Journal of Nursing Management*, 20(1), 72-80. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2834.2011.01271.x>

SBK-ASI. (2021). *Soins infirmiers 2030 : document de positionnement de l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)*. https://www.sbk.ch/files/sbk/service/online_shop/publikationen/fr/docs/SBK_Pflege_2030-FR.pdf

12. Enseignant.e.s

Responsable de module : Carla Zade

Descriptif validé le 6 septembre 2023, **par la responsable de programme** Marie-Christine Follonier